



TARIFS DE L'ANNÉE 2012



RESTAURATION

Scolaires	2,83 €
Scolaires Hors Commune	3,00 €
Personnes âgées	3,30 €
Personnel communal / Intervenants	4,00 €
Enseignants	4,43 €
Personnes extérieures	6,84 €

TRANSPORT SCOLAIRE

Aller-Retour	0,71 €
--------------	--------

ACTION-JEUNES

Adhésion annuelle	5,00 €
-------------------	--------

QUOTIENT FAMILIAL	Taux d'effort famille (tableau identique à celui permettant de calculer la participation aux séjours)	Participation forfaitaire Catégorie 1 (Participation calculée par l'application du taux d'effort sur un coût forfaitaire moyen de 2,50 €)	Participation forfaitaire Catégorie 2 (Participation calculée par l'application du taux d'effort sur un coût forfaitaire moyen de 8,50 €)	Participation forfaitaire Catégorie 3 (Participation forfaitaire plafonnée)
Inferieur ou égal à 933 €	40%	1.00 €	3.40 €	5.00 €
De 934 € à 1493 €	60%	1.50 €	5.10 €	10.00 €
Supérieur ou égal à 1494 €	80%	2.00 €	6.80 €	15.00 €

Pour les hors communes, application du tarif maximum

VACANCES SPORTIVES

QUOTIENT FAMILIAL		PARTICIPATION FAMILLE
Tranche 1	Inferieur ou égal à 933 €	40 €
Tranche 2	De 934 € à 1493 €	50 €
Tranche 3	Supérieur ou égal à 1494 €	60 €

Pour les hors communes, application du tarif maximum

ECOLE MULTISPORTS

QUOTIENT FAMILIAL		PARTICIPATION FAMILLE
Tranche 1	Inferieur ou égal à 933 €	40 €
Tranche 2	De 934 € à 1493 €	50 €
Tranche 3	Supérieur ou égal à 1494 €	60 €

Pour les hors communes, application du tarif maximum



 **ACCUEIL PERISCOLAIRE (soumis à quotient)**

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT JOURNALIER D'UN ENFANT	FORFAIT JOURNALIER A PARTIR DU 2ème ENFANT
≤ 548 €	0,66 €	0,38 €
549 à 731 €	1,63 €	0,84 €
732 à 914 €	2,12 €	1,06 €
915 à 1097 €	2,56 €	1,26 €
1098 à 1280 €	3,06 €	1,54 €
1281 à 1463 €	3,54 €	1,71 €
≥ 1464 €	3,92 €	1,94 €

Pour les hors communes, application du tarif maximum

 **SÉJOURS**

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION DE LA COMMUNE	PARTICIPATION DES FAMILLES
≤ 560 €	60.00%	40.00%
561 à 746 €	53.50%	46.50%
747 à 933 €	47.00%	53.00%
934 à 1119 €	40.50%	59.50%
1120 à 1306 €	34.00%	66.00%
1307 à 1493 €	27.50%	72.50%
≥ 1494 €	21.00%	79.00%

Pour les hors communes, application du tarif maximum

 **ACCUEIL DE LOISIRS (soumis à quotient)**

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE AVEC REPAS	JOURNÉE SANS REPAS	1/2 JOURÉE SANS REPAS
≤ 548 €	4,02 €	1,52 €	0,73 €
549 à 731 €	5,63 €	3,16 €	1,59 €
732 à 914 €	7,26 €	4,74 €	2,38 €
915 à 1097 €	8,87 €	6,39 €	3,17 €
1098 à 1280 €	10,51 €	7,95 €	3,99 €
1281 à 1463 €	11,96 €	9,58 €	4,77 €
≥ 1464 €	13,72 €	11,24 €	5,66 €

Pour les hors communes, application du tarif maximum

 **MULTI ACCUEIL**

	FAMILLE DE 1 ENFANT	FAMILLE DE 2 ENFANTS	FAMILLE DE 3 ENFANTS	FAMILLE DE 4 ENFANTS
Taux d'effort horaire	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03%

Les ressources minimales à prendre en compte correspondent au forfait plancher. Il equivaut au RSA annuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement (au 01/01/2012). Les ressources ne sont pas plafonnées.

 **ACCUEIL FAMILIAL**

	FAMILLE DE 1 ENFANT	FAMILLE DE 2 ENFANTS	FAMILLE DE 3 ENFANTS	FAMILLE DE 4 ENFANTS
Taux d'effort horaire	0,05 %	0,04 %	0,03%	0,02%

Les ressources minimales à prendre en compte correspondent au forfait plancher. Il equivaut au RSA annuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement (au 01/01/2012). Les ressources ne sont pas plafonnées.